

« Fonds d'Eveil Innovation pour Tous les Enfants » CRITERES D'ELIGIBILITE ET MODALITES DE SOLLICITATION DU FONDS

Les objectifs du Fonds

Le fonds d'Eveil Innovation pour tous les Enfants (FEITE) a pour objectif de démocratiser l'accès de tous les enfants de 3 à 11 ans aux loisirs éducatifs en faveur des plus vulnérables et soutenir les initiatives innovantes concourant à l'éveil citoyen, artistique, culturel, scientifique, sportif et au développement durable.

Nature des projets éligibles

Seront éligibles à ce fonds les projets couvrant les thématiques suivantes :

- Culture, arts (*ex : ateliers d'initiation aux pratiques artistiques, Partir en livre, ...*);
- Sport (*ateliers de d'initiation aux pratiques sportives, ...*);
- Sciences et techniques (*ex : Petits débrouillards, ateliers scientifiques et techniques, ...*);
- Citoyenneté (*ex : mise en place de conseils d'enfants et de jeunes*);
- Développement durable (*ex : ateliers de découverte de l'espace urbain pour les enfants, ...*).

Ces thématiques doivent constituer un levier et non la finalité du projet.

Les dépenses éligibles concernent des dépenses de fonctionnement et d'investissement :

Type de dépenses	Dépenses éligibles
Chargés liés à la mise en œuvre du projet (ex/ location de locaux, frais de personnel, prise en charge des transports)	Coût de fonctionnement
Charges liées à l'achat des équipements et du matériel liées à la mise en œuvre du projet	Dépenses d'investissement

Les porteurs de projet éligibles

Ce fonds s'adresse aux porteurs de projet prestataires ou partenaires de structures financées par la Caf, identifiées par les têtes de réseaux ou la Caf et intervenant sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Les publics cibles

- enfants de 3 à 11 ans.

Les critères cumulatifs

- proposer une offre d'activité diversifiée, adaptée et accessible à tous les enfants de 3 à 11 ans ;
- avoir une visée éducative, solidaire et citoyenne ;
- présenter une dimension collective ;
- favoriser la mixité des publics ;
- être accessible à toutes les familles (ex : tarification modulée) ;
- couvrir une des thématiques précédemment définies ;
- s'inscrire dans une dynamique partenariale sur le territoire ;
- mobiliser des co-financements publics et/ou privés ;
- s'appuyer sur un diagnostic des besoins et viser un essaimage territorial via une implantation de l'activité au sein de différents lieux à envisager dès le démarrage du projet ;
- respecter la Charte de la laïcité de la branche Famille et ses partenaires.

Règles de financement

Le comité de pilotage, constitué de la CAF 67, de la FD MJC Alsace, de l'UDAF 67, de la FD CSC 67, dispose de la possibilité de financer ou non les projets dans la limite de 80% des dépenses et jusqu'à épuisement du fonds.

Les modalités de dépôt du dossier

Le projet est à retourner à **l'une de trois** adresses suivantes :

- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 67) : udaf67@udaf67.fr
- ou Fédération des MJC Fédération des Maisons de la Jeunesse et de la Culture (FDMJC Alsace) : contact@fdmjc-alsace.fr
- ou Fédération des centres socio-culturels du Bas-Rhin (FD CSC 67) : instances.basrhin@centres-sociaux.fr

Liste des pièces justificatives à joindre avec le projet

- le RIB de la structure porteuse,
- le budget prévisionnel,
- la grille tarifaire,
- les qualifications du personnel en charge du projet.

Bilan

Les bilans qualitatifs et financiers seront à transmettre dans les **6 mois** suivant la finalisation du projet à **l'association qui accompagne le projet.**

